

Réunion du conseil municipal
du 15 mai 2025 à 19h

L'an deux-mille-vingt-cinq le 15 mai à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le 7 mai 2024, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Annabelle Auclerc (arrivée à 19h30), René Auclerc, Franck Bouchacourt, Nicolas Crasnier, Marie-Isabelle Diaz, Rémy Fructus, Jonathan Gardet, Floriane Larue et Jean-Marc Nicolas.

Absents excusés : Élisabeth Perronnet, Ghislain Butin (procuration donnée à Franck Bouchacourt) et Martial Labrosse.

Absent : Fabien Barillé

Secrétaire de séance : Franck Bouchacourt

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2025 :

Le compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2025 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du jour :

- *Délibération fixant le montant de la participation au feu d'artifice de la fête d'été de l'AMC ;*
- *Organisation de l'inauguration du commerce du 6 juin prochain ;*
- *Extension réseau AEP - Chemin de Montreval - mise en place d'une offre de concours avec le syndicat des eaux ;*
- *Choix du prestataire pour le broyage ;*
- *Demande de « Bourse au permis de conduire » ;*
- *Remboursement facture d'électricité au gérant du commerce ;*
- *Validation devis divers :*
 - *Adoucisseur d'eau pour le commerce ;*
 - *Porte-menus pour le commerce ;*
 - *Enseigne lumineuse pour le commerce ;*
 - *Tondeuse à batterie ;*
 - *Carrelage Salle pour Tous ;*
- *Comptes rendus divers ;*
- *Questions diverses.*

• **Délibération fixant le montant de la participation au feu d'artifice de la fête d'été de l'AMC**

Le maire informe le conseil que la commune participe tous les ans au financement du

feu d'artifice organisé par l'AMC lors de la fête d'été.

Devis transmis de la Ste PYRAGRIC INDUSTRIE de 2 200 € TTC. La participation de la commune était de 50 % du montant total les années précédentes.

Le conseil municipal,

- **DÉCIDE** à l'unanimité de participer à hauteur de 1 100 €.

- **Organisation de l'inauguration du commerce du 6 juin prochain**

L'inauguration officielle du commerce « Le Coublandi » aura lieu le jeudi 6 juin à 16h30 en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Charolles. En parallèle de cette inauguration le marché mensuel aura lieu ainsi qu'un concert du groupe Jazz COB Trio dont le financement est pris en charge par la commune (660 €).

Le vin d'honneur sera confectionné par le gérant du Coublandi.

Des affiches et des invitations sont en cours d'élaboration.

Organisation de l'inauguration :

16h30 : Accueil ;

17h : discours, découpe du ruban ;

18h : vin d'honneur et début du concert.

- **Extension réseau AEP - Chemin de Montreval- mise en place d'une offre de concours avec le syndicat des eaux**

Report au prochain conseil suite à l'entretien avec M. Epinat.

- **Choix du prestataire pour le broyage**

Report au prochain conseil pour avoir d'autres devis.

- **Demande de bourse au permis**

Présentation du dossier de Élise Crasnier pour le dispositif « Bourse au permis de conduire », dispositif validé le 30 juin 2022 par le conseil municipal et la commission du CCAS qui accepte le suivi des candidats qui obtiendront cette bourse, notamment dans l'application des actions.

Le conseil municipal, après discussions (sortie de Nicolas Crasnier pour le vote) :

- **DÉCIDE** d'apporter une aide de 300 € à Elise Crasnier au titre du dispositif « Bourse au permis de conduire » ;
- **DIT** que cette aide sera imputée à l'article 65888 lorsque le demandeur aura son permis de conduire en contrepartie d'un engagement volontaire de 10 heures (actions) pour le CCAS.

- **Remboursement facture d'électricité au gérant du commerce**

Le maire informe le conseil qu'il a reçu un mail de M. Cros Denis, gérant du Coublandi, concernant une facture d'EDF qu'il a reçue.

Il demande qu'on lui rembourse une partie de cette facture, soit 74,29 € TTC, car elle

tient compte des consommations et de l'abonnement du 01/04/2025 au 03/04/2025 alors qu'il n'était pas installé, la remise de clés ayant été faite le 4 avril.
D'autre part il réclame également le remboursement du montant de loyer sur la même période, 80 € HT soit 96 € TTC.

Le conseil municipal, après discussions :

- DÉCIDE de rembourser M. CROS pour la somme de 170.29 € TTC ;
- AUTORISE le maire à faire les démarches.

• **Validation devis**

Le maire présente le devis pour l'acquisition d'un adoucisseur d'eau pour le commerce et le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de valider le devis des Ets Perrier pour un montant de 1 390 € HT soit 1 610 € TTC.

Le maire présente les devis pour l'acquisition d'une tondeuse électrique pour le commerce et le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de valider le devis des Ets Cognard pour un montant de 271.67 € HT soit 326,00 € TTC.

Le maire présente les devis pour le remplacement du carrelage à la Salle pour Tous et le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de valider le devis de ACA Carrelage de Chauffailles pour un montant de 16 050.38 € HT soit 19 260.46 € TTC.

• **Comptes rendus divers**

Compte rendu du conseil communautaire :

- Budget en sur-équilibre cette année ;
- Travaux à la déchetterie (barrières d'accès) ;
- Rénovation de la piscine de La Clayette ;
- Le PLUi a été voté ;
- Projet de créer un centre social ;
- Autorité organisatrice d'accueil du jeune enfant : recenser les besoins des enfants et de leurs familles, informer et accompagner les familles, planifier le développement des modes d'accueil et soutenir la qualité des modes d'accueil.

• **Questions diverses**

- Le maire informe le conseil de la demande de l'association « Pélé VTT 42-69 », comme l'année dernière, pour pique-niquer à proximité du Hall des Loisirs afin de bénéficier d'un point d'eau, de toilettes et d'un abri en cas de pluie, le 19 août prochain.

- Réunion commission cimetière prévue le jeudi 22 mai à 17h pour mettre en place la procédure d'abandon de concessions.
- Date :
Prochain conseil : Jeudi 19 juin 2025 à 19h

La séance est levée à 21h15.